



ENGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



COMMUNIQUÉ

ALERTE ! RISQUE DE SPOLIATION DE VOS DROITS SUR VOTRE EPARGNE ET VOTRE AVENIR CHEZ ENGIE

27 octobre 2020

Explications :

Avec la **loi Pacte**, le gouvernement a souhaité :

- Donner **moins de pouvoir** aux représentants de la **Direction** et au Conseil de Surveillance de notre FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) Link France, en leur interdisant dorénavant de prendre part aux votes pour la nomination des membres du Conseil de Surveillance de notre épargne collective Link. Ce qui est une bonne chose.
- Donner **moins de représentativité aux Organisations Syndicales**, en supprimant la « nomination » de ces même membres du Conseil de Surveillance. Dorénavant, les membres devront être élus par un vote des seuls salariés actionnaires. (Ce vote aura lieu chez Engie, entre le 1er et le 15 décembre 2020). Tout en donnant plus d'ouverture aux salariés et anciens salariés actionnaires indépendants des Organisations Syndicales, qui pourront se présenter directement.

Sauf que dans sa loi Pacte, le gouvernement a créé (volontairement ou pas) deux problèmes que nous qualifions d'**anti-démocratiques** :

- 1) Ce nouveau vote est organisé selon les **seuls choix des Directions** d'entreprise et donc, selon « ce qui les arrange ». Chez Engie, la Direction a d'ailleurs refusé de négocier un protocole électoral afin que la CFDT puisse défendre vos intérêts dans cette nouvelle élection.
- 2) La loi a créé une grande **injustice de représentativité**, envers nous les porteurs de seulement quelques parts Link, avec le choix assumé de favoriser les détenteurs de gros volumes de parts. Ceci par l'instauration du principe d'une voix pour une part Link détenue et non plus d'une voix par personne physique. La loi créé de fait des « Grands Electeurs » qui n'en porte pas la légitimité.

Résultat probable : Des membres de la haute direction seront élus en décembre prochain, par ces **Grands Electeurs** « **téleguidés** » par cette même haute direction pour être mis en lieu et place des représentants des organisations syndicales actuelles .

Ainsi, **l'expression des salariés sera réduite** à sa plus simple expression concernant la surveillance de notre épargne collective.

Le 2ème effet, plus inquiétant, concerne l'effet domino sur notre éviction probable de la gouvernance de l'entreprise qu'est le Conseil d'Administration du Groupe. En effet, ce sont les membres du Conseil de Surveillance du fonds Link France qui désignent, en février prochain, le candidat qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de mai prochain pour occuper le poste d'Administrateur Représentant les Salariés Actionnaires. Vous comprendrez que les Grands Electeurs « financiers » qui investiront leurs candidats aux postes de membres du Conseil de Surveillance du fonds Link, fin décembre, voteront, en février prochain, pour l'un des leurs, « aux ordres de la Direction » plutôt que pour un membre élu CFDT ou indépendant...

Ce qui aurait pour conséquence que le Représentant des Salariés Actionnaires qui représente aujourd'hui 1 siège sur 14 au Conseil d'Administration **ne portera plus la voix des salariés actionnaires** mais celle de la Direction dans une consanguinité parfaite ... Allant même à l'encontre du bon fonctionnement d'un Conseil d'Administration qui est d'écouter toutes les parties prenantes pour faire évoluer une décision collégiale (qui de par la loi engage les 14 administrateurs). Comment le Conseil d'Administration d'Engie pourrait prendre des décisions justes et efficaces sans s'être fait une opinion, en entendant toutes les parties prenantes (Etat, management de Direction, salariés, salariés actionnaires) ?

Mais **rien n'est encore perdu**, car malgré tous ces stratagèmes, le nombre de salariés qui se mobiliseront pour ce vote début décembre feront notre force. Avec quelques 70 000 salariés porteurs de parts, **la force d'un collectif** sera beaucoup plus importante que les quelques centaines de Grands Electeurs, parmi lesquels certains ne croient plus en la démocratie.

Pour ce faire, tous les salariés et anciens salariés actionnaires d'Engie, **syndiqués ou non**, disposent d'une **association ouverte ARSAGE** permettant de se regrouper massivement pour **peser aujourd'hui et demain** et d'agir comme un **investisseur activiste social** afin d'exercer notre influence de propriétaire de notre épargne salariale.

Rejoignez l' **ARSAGE** sur Arsage.org,



link



LA LETTRE Arsage n°1 : <http://www.arsage.org/arsage/files/lettreamsage1.pdf>

LA LETTRE Arsage n°2 : <http://www.arsage.org/arsage/files/lettreamsage2.pdf>



<https://www.linkedin.com/in/association-arsage-a2924a1b8/>

